

Le Journal des Arts

6,90 €
UN VENDREDI SUR DEUX
N°661
DU 19 SEPTEMBRE
AU 2 OCTOBRE 2025

Alessandro Giuli
PREMIER BILAN
À LA TÊTE
DU MINISTÈRE
ITALIEN DE
LA CULTURE
PAGE 5

GALERIES EN RÉGIONS DÉFIS ET ATOUTS



Façade de la Galerie Ceysson & Bénétière à Saint-Étienne. Devant, une sculpture de Bernar Venet. © Ceysson & Bénétière.

Moins connues que leurs consœurs parisiennes, les galeries d'art moderne et contemporain en régions doivent composer avec un nombre restreint de collectionneurs locaux. Mais elles tirent parti d'espaces plus vastes, d'une concurrence limitée, et elles peuvent élargir leur marché grâce aux foires et au numérique.

PAGES 22-23



UN NOUVEAU MUSÉE SIGNÉ TADAO ANDO POUR NAOSHIMA

La célèbre île japonaise enrichit son paysage culturel avec un nouveau musée, conçu par son architecte préféré et consacré à l'art asiatique du XXI^e siècle. PAGE 13

LE « MUSÉE DU TERRORISME » SANS LIEU NI DATE

Le musée-mémorial ne s'installera pas sur le site de Suresnes, jugé trop coûteux à restaurer. Un autre point d'ancrage est recherché en Île-de-France. PAGE 7

ÉCOLES D'ART, UN DIAGNOSTIC ET DES RECOMMANDATIONS

Une autorité indépendante, le Hcéres, pointe les fragilités de ces établissements aux formations de bon niveau : des ressources propres limitées, des locaux souvent vétustes et des gouvernances instables. PAGE 11

FAUT-IL DÉTRUIRE LA CONTREFAÇON D'UNE ŒUVRE D'ART ?

La cour d'appel de Paris a validé la destruction d'une toile contrefaisante signée Chagall, plutôt que l'apposition au dos du terme « reproduction ». PAGE 25

PRON

75, rue du Faubourg
Saint-Honoré
75008 Paris

Alice Gavalet
Plates Formes

5 SEPTEMBRE —
4 OCTOBRE 2025

